

## Chèque non approvisionner

Par chablis89, le 21/01/2013 à 18:19

Bonjour

Tout d'abord, je vous remercie par avance pour le temps que vous prendrez à lire mon message.

J'ai depuis Aout un problème bancaire suite à la perte de mon emploi.

J'ai eu 4 chèques refusés, dont 1 que j'ai récupéré en main propre.

J'ai fais faire 3 chèques de banque au nom de la caisse d'epargne afin de bloquer les fonds pour les 3 autres. Je les ai dépose dans la boite aux lettres à l'attention du directeur de l'agence et je n'ai jamais eu de nouvelles. Ils n'ont pas levés l'interdiction... A l'époque je n'avais pas encore récupéré le 4ème en main propre donc cela n'est pas dramatique.

Maintenant je possède les 3 chèques de banque couvrant les 3 chèques refusés, ainsi que le 4ème physiquement. J'ai lu qu'ils étaient obligés de bloquer les fonds à ma demande, même si j'ai laissé un découvert (ce qui est le cas), chez eux. Et non de de servir de ces chèques pour les mettre sur mon compte. Ai-je raison ?

Si oui, est-ce que un courier avec AR avec les chèques et une lettre le spécifiant est suffisant ?

Par ailleurs, ce courier à quelle adresse? Car mon compte de la caisse d'epargne a été fermé et est au recouvrement. Donc je l'adresse malgré tout à mon ex banque, ou au siège de la caisse d'epargne rhones alpes ?

Merci pour tous vos conseils par avance, j'aimerai réellement retrouver ma signature bancaire

pour régulariser toute cette situation	Cependant sans ma signature rien est possible!